



Communiqué de presse



Des titres services pour l'accueil et le transport des enfants de 3 à 11 ans, une bonne idée ?

Lundi dernier, paraissaient simultanément 2 déclarations de politique : celle de la région wallonne et celle de la fédération Wallonie Bruxelles.

Dans ces deux textes, on peut découvrir que l'accueil de nos bambins serait au centre des préoccupations des futurs gouvernements. Après première analyse, pas si sûr !

Dans la déclaration de la fédération Wallonie Bruxelles, essentiellement axée sur l'accueil 0-3 ans, on retrouve un catalogue de bonnes intentions en vue, notamment, d'améliorer l'accueil des plus petits, d'élargir le nombre de places, de faciliter la formation et la professionnalisation du secteur, de rendre accessible financièrement les structures d'accueil et d'avoir des heures d'ouvertures qui répondent aux besoins des parents. Il faudra évidemment analyser plus en profondeur le propos et être vigilants lors de la mise en œuvre de ces intentions mais on peut penser qu'elles vont dans le bon sens, à condition d'avoir les moyens financiers nécessaires.

La déclaration de politique régionale du futur gouvernement arc-en-ciel prévoit quant à elle, versus « emploi », très clairement l'élargissement de l'utilisation des titres services à l'accueil et au transport des enfants de 3 à 11 ans et ce, sous prétexte de répondre aux besoins des parents et singulièrement des femmes en vue d'accéder au marché du travail. De quoi parle-t-on exactement ? A peine un paragraphe dans 122 pages de DPR. Un paragraphe qui à terme pourrait bien précariser un peu plus le secteur.

Il faut toujours se rappeler que ce sont les mêmes qui ont rédigé les deux déclarations de politique, une fois avec leur casquette « petite enfance », une fois avec leur casquette « emploi ». Deux hémisphères pour le même cerveau !

En tant que représentants des travailleurs de l'accueil de l'enfance public ou privé, nous avons toujours voulu que l'accueil de l'enfance (0-12 ans) soit un secteur développé à l'intérieur de structures collectives d'accueil non-marchandes ou publiques, subsidiées correctement, durablement, avec du personnel qualifié et en suffisance, et qui ait des conditions de travail qualitatives, en d'autres termes, des professionnels du secteur dans des structures pérennes et dans le respect des conditions de travail négociées dans le secteur. Pas de structures à deux vitesses en fonction du type de contrat des travailleurs, titres services ou travailleurs du secteur.

Nous avons aussi toujours voulu que tous les parents aient accès financièrement aux structures d'accueil.

Un prix forfaitaire, comme il est pratiqué dans les titres services (actuellement 9 €), ne viendra pas faciliter l'intégration sur le marché du travail des moins nantis. Est-ce qu'un travailleur du commerce a les moyens de donner 9 € par TS et donc par heure, alors qu'il en gagne à peine plus par heure ?

Sous prétexte de l'accès facilité au marché du travail, en répondant aux besoins des travailleurs, c'est surtout un outil de flexibilité, de dérégulation qui est créé. C'est à nouveau un sous-statut, après celui du travail associatif au niveau fédéral, du dumping entre les structures déjà existantes et celles qui seront créées sur cette nouvelle base. La région ne prend pas ses responsabilités, elle permet la création d'un service qui, si nous n'y prenons pas garde, deviendra la norme dans le secteur. A quand les titres services pour l'accompagnement des personnes âgées ? Concernant le transport d'enfants vers les écoles, permettre l'utilisation de titres services pour le transport vers l'école risque de fragiliser la politique de transport scolaire collectif. De plus, s'il s'agit d'encourager le transport individuel, nous rappelons que cette disposition est illégale tant par rapport au décret mobilité qu'au pacte scolaire.

On ne peut pas avoir l'ambition de qualité affichée en FWB et le peu de considération affichée en RW, cherchez l'erreur ! A peine le statut des accueillantes d'enfant amélioré, suite à nos combats, qu'on détricote par ailleurs !

En tant qu'organisation syndicale, nous sommes ambitieux pour le non-marchand et singulièrement pour l'accueil des enfants 0-12 ans. Nous ne pensons pas que les titres services soient la voie à suivre. Des structures pérennes, financées durablement qui répondent aux besoins des parents avec du personnel qualifié en suffisance, dans un environnement sécurisé et accessible à tous en fonction de ses revenus est notre cahier des charges pour le secteur. Pas question de solution au rabais.

Si le gouvernement veut des travailleurs « heureux », il doit aussi en faire des parents heureux et sans inquiétude quant à l'accueil de leur(s) enfant(s). Ce sont des choix de société !

Nous nous opposons par principe à cette mesure et resterons vigilants quant à la mise en œuvre de ces mesures.

Contacts

Françoise Bernard, Présidente du SETCa Wallon : 0474.60.01.02

Patrick Lebrun, Secrétaire Général de l'Interrégionale Wallonne de la CGSP : 0474.58.00.02